

Rémunération du transport médical : les ambulanciers tirent la sonnette d'alarme

Le transport médical tire la sonnette d'alarme sur ses difficultés financières alors que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) - bien que pour l'heure rejeté - prévoyait de leur imposer des économies. Une rencontre a lieu entre les ambulanciers et l'Assurance maladie, ce mercredi.



Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) initial voulait réaliser 300 millions d'économies sur le transport sanitaire. (photo d'illustration) (Crédits : Reuters)

C'est une discussion qui s'annonce compliquée entre l'Assurance maladie et les ambulanciers qui se rencontrent, ce mercredi. La première cherche à faire des économies, alors que son [déficit dépasse les 18 milliards d'euros](#) en 2024. De leur côté, les seconds s'agacent des coupes prévues dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), rejeté depuis. L'objectif du gouvernement était de contraindre taxis et transporteurs sanitaires à se mettre autour de la table avec l'Assurance maladie afin de réaliser 300 millions d'euros d'économies, sous peine de leur imposer une baisse des tarifs.

Et pour cause, selon le PLFSS 2025, « les dépenses de transports de patients (ambulances et véhicules sanitaires légers) et de transports en taxis conventionnés ont atteint leur plus haut niveau historique en 2023 avec 6,3 milliards d'euros remboursés par l'Assurance maladie, soit une croissance de +9% en une année. Parallèlement, les dépenses moyennes par trajet ont augmenté pour les ambulances (115 euros en 2023) ».

L'abandon du PLFSS 2025 ne rassure pas spécialement les ambulanciers qui rencontrent l'Assurance maladie ce mercredi. Au menu : la prise en charge des patients dans le cadre des urgences hospitalières. Et le dossier est brûlant, car les ambulanciers se disent dans le rouge financièrement.

85 euros l'heure pour l'équilibre financier

« *Il y a un décalage entre la réalité du terrain et celle de l'Assurance maladie* », constate Dominique Hunault, président de la Chambre nationale des services d'ambulances ([CNSA](#)).

L'Association demande une hausse du complément au revenu minimal garanti versé à l'entreprise dans le cas où cette dernière n'a pas suffisamment de gains pour se maintenir à flot. Aujourd'hui, il est de 64 euros par heure. « *Il faudrait 85 euros de l'heure pour équilibrer les choses. Actuellement, 70% de nos entreprises sont payées par ce revenu minimal garanti uniquement* », estime Dominique Hunault, avant d'avouer : « *On finance le transport d'urgence par l'activité de transport non urgente et on prend sur nos fonds propres* ».

Cette discussion avec l'Assurance maladie est l'occasion de demander un effort financier à cette dernière, mais aussi de proposer des solutions. Par exemple, réajuster le nombre d'ambulances en augmentant les secteurs de prise en charge, quitte à rallonger le temps pour arriver à l'hôpital.

Les taxis pénalisés aussi

Les ambulanciers s'agacent par ailleurs de l'intégration possible des Transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) dans le dispositif de transport sanitaire, prévu initialement dans le PLFSS 2025. Ils estiment que cette mesure ne viendra qu'accroître les dépenses de l'Assurance maladie, tout comme cela a été le cas pour l'intégration des taxis.

D'ailleurs, ces derniers n'y sont pas favorables non plus. Les associations de taxi rencontrent elles aussi l'Assurance maladie ces prochaines semaines afin de discuter d'une nouvelle convention. La semaine dernière, elles ont obtenu un sursis de l'Assurance maladie de ne pas toucher aux conditions tarifaires, mais jusqu'à quand ?

« *Si les conditions tarifaires initialement prévues dans le PLFSS sont appliquées, d'ici à 5 ans, 20% à 30% des entreprises de taxis pour le transport sanitaire disparaîtront. Cela sera plus important encore en milieu rural* », affirme Bernard Crebassa, président de la Fédération nationale des artisans du taxi (Fnat).

Reste à savoir ce que fera le gouvernement de François Bayrou, fraîchement nommé Premier ministre, lors de la discussion d'un nouveau PLFSS où il sera sûrement question d'économies. De fait, l'ancien gouvernement s'est déjà engagé sur la revalorisation des pensions de retraite en janvier et avait cédé sur la hausse des cotisations patronales, deux postes d'économies importants. Et le transport sanitaire est un enjeu de taille dans la maîtrise des dépenses, alors que les zones rurales sont de plus en plus dépendantes de ces moyens de transport et que la population vieillit.